Louis SCHUSTER

Par : Bertrand Merle



Service historique de la Défense, Caen

- Informations
  - Nom : SCHUSTER
  - Prénom(s) : Louis
- Etat civil
  - Date de naissance : 24/12/1922
  - Ville de naissance : Niederrödern
  - Département de naissance : Bas-Rhin
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - pâtissier
  - Date de décès : 18/04/2009
  - Lieu de décès : Strasbourg (Bas-Rhin)
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 30/11/1943
  - Lieu d'arrestation : Chavanod
  - Département d'arrestation : Haute-Savoie
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Chambéry
  - Date de condamnation : 21/01/1944
  - Motif(s) de condamnation :
    - Vol à main armée dans un but terroriste
  - Peine infligée : Prison
  - Durée de la peine : 2 ans

    - Parcours carcéral :
      - Annecy (Saint-François)
      - Chambéry
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 22/02/1944
    - Numéro d'écrou à Eysses : 3328
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 3 mois, 8 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Landsberg (Kdo Dachau)
      - Allach (Kdo Dachau)
    - Matricule : 74019
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 30/04/1945
    - Lieu : Allach

Biographie

Louis, Philippe Schuster est né le 25 décembre 1922 à Niederrœdern (Bas-Rhin). Son père, Louis-Philippe Schuster est agriculteur dans la commune, sa mère, Marie est née Riemer. Il exerce la profession de pâtissier.

Dans les premiers jours de septembre 1939, les habitants de la commune sont évacués en train vers la Haute-Vienne où ils demeurent pendant près d'un an. Ils reviendront en juillet 1940, non plus en France, mais en Alsace annexée de fait au IIIe Reich dans le *Gau Oberrhein* qui englobe de part et d'autre du Rhin, les deux départements alsaciens ainsi que l'ancien duché de Bade depuis la frontière suisse jusqu'à hauteur de Heidelberg. L'odonymie locale garde la mémoire de l'épisode de l'évacuation avec les rues de Bellac, de Blond et de la Haute-Vienne.

En novembre 1941, un peu plus d'un an après l'annexion de fait, Louis Schuster décide de quitter l'Alsace, avant la mise en place de l'incorporation de force du 25 août 1942,

mais juste après l'instauration de l'enrôlement par le travail et surtout la préparation militaire, décrétée par l'autorité nazie *(RAD ou Reichsarbeitsdienst)*, première étape pour les jeunes hommes d'Alsace et de Moselle avant une affectation militaire. Il n'a pas indiqué par quelle filière d'évasion il a réussi à quitter l'Alsace. Seule certitude, il n'a alors pas transité par la Suisse : les registres de la Confédération n'ont gardé aucune trace de son passage.

Après son évasion d'Alsace, Louis Schuster s'engage au 151e régiment d'infanterie basé à Lons-le-Saunier (Jura). Il est à Mâcon (Saône-et-Loire) lorsque l'armée d'armistice est dissoute le 27 novembre 1942, tente en vain de passer en Suisse (près d'Annemasse probablement) d'où il est refoulé et rejoint alors la Haute-Savoie. Le tribunal de première instance de Saint-Julien-en-Genevois lui a infligé le 19 mai 1943 une peine d'un mois de prison et 1200 francs d'amende pour « franchissement de frontière. » Cette condamnation fait supposer qu'il n'a pas pu présenter de papiers en règle aux autorités helvétiques, très sourcilleuses sur ce point, d'où son renvoi. Les Alsaciens évadés de leur province étaient fréquemment confrontés aux contraintes liées aux faux-papiers ou à l'absence de papiers.

Il trouve ensuite un emploi comme garçon de ferme chez Claude Lamouille, un agriculteur de Champanod, un lieu-dit de la commune de Chavanod proche d'Annecy (Haute-Savoie). Louis Schuster estime être mal payé et s'en va à une date non précisée.

Son itinéraire est ensuite difficile à décrypter tant les versions sont contradictoires au fil des années de guerre et d'après-guerre. Il a probablement des contacts dans la résistance locale, a pu trouver refuge ici ou là auprès de maquis. Il affirme avoir été membre de l'AS (armée secrète). Il refait surface le 4 novembre 1943 au cours d'un épisode tragi-comique. Il est pris en flagrant-délit de cambriolage dans la ferme de son ancien employeur. Armé de deux pistolets - calibre 6,35 et 7,65, armes communes dans la Résistance - il fait irruption en début de soirée à l'aide d'une échelle dans la partie habitation en l'absence du propriétaire, tire en l'air afin d'effrayer deux employés et fait main basse sur 18000 francs cachés dans un meuble. Il trouve aussi une bouteille de schnaps dont il ingurgite une grosse quantité, tant et si bien qu'il est ivre lorsque revient son ancien employeur accompagné de voisins appelés à la rescousse. Il tente de s'enfuir par la fenêtre mais l'échelle a été enlevée par le propriétaire. Il tombe au sol, n'est pas blessé, prend quelques coups au passage avant que les gendarmes ne l'arrêtent. Cet épisode est relaté par la presse de l'époque sous la forme d'une dépêche de l'Agence Havas et parait les 2 et 3 décembre dans des journaux dont *Le Moniteur*, *La Croix*, *Le Radical de Marseille*.

Aux gendarmes il dit s'appeler Marius Martin. Mais c'est bien sous le nom de Louis Schuster qu'il parait devant la justice, avec une fausse date de naissance, le 21

décembre 1921 à Brumath (Bas-Rhin) et sans domicile fixe. Une précaution prise probablement pour protéger sa famille en Alsace face à d'éventuelles représailles nazies dans le cadre de la *Sippenhaft* (faute collective de la tribu en droit allemand). La section spéciale de la cour d'appel de Chambéry le condamne à deux ans de prison le 21 janvier 1943. Il arrive à Eysses le 22 février, donc juste après la révolte, sous sa fausse date de naissance. Il indique comme correspondante pour l'administration, « sa sœur Suzanne Schuster domiciliée 7 rue du Travail à Annecy », personne non retrouvée dans les bases de données généalogiques. Il est remis aux autorités allemandes le 30 avril 1944 à Toulouse, est déporté vers Dachau (Bavière) le 18 juin sous sa vraie date de naissance cette fois-ci. Il est déplacé trois mois plus tard au camp satellite de Landsberg am Lech situé à l'ouest de Munich complexe militaro-industriel où sont notamment produites des pièces pour l'aviation. Les conditions de vie y sont très rudes. Il dit s'être évadé avec d'autres déportés le 23 mars 1945, qu'il souffre d'une fracture au bras droit. Il rentre à Strasbourg le 15 mai 1945 où il est inscrit au centre de rapatriement du Wacken.

Ce parcours d'apparence limpide se complique au moment de la constitution des dossiers de reconnaissance au courant des années 1950. Le statut de déporté-résistant lui a été refusé avec le tampon « inadmis » sur la page de garde du dossier. Sa demande comporte des « contradictions trop flagrantes entre les déclarations de l'intéressé et les extraits du jugement » (21 octobre 1960). Ainsi, la commission départementale de Haute-Savoie des déportés et internés de la Résistance se prononce à l'unanimité pour un refus. Son homologue bas-rhinoise en avait fait de même. Le ministère des Anciens combattants et Victimes de guerre note que « la déportation n'a pas été motivée par un acte qualifié de résistance à l'ennemi au sens du statut des déportés et des résistants. »

En effet, si les déclarations de l'agriculteur volé et celle de Louis Schuster au juge d'instruction en 1943 à Annecy livrent une version identique des faits tels qu'ils sont relatés par la presse, l'enquête menée après-guerre ne révèle pas les mêmes éléments. Le jeune homme avait dit qu'il agissait seul mais qu'il fait partie « d'une bande du maquis », et plus particulièrement le groupe Bara alias du lieutenant Pierre Bastian exécuté le 18 avril 1944, rappelle qu'il est alsacien et donc réfractaire à l'armée allemande et que de ce fait, « ses parents sont en Pologne depuis août 1940 », un élément non vérifié et imprécis. Il reconnait aussi qu'il est possible qu'il ait « tiré des coups de feu. »

Pourtant lors de l'enquête menée à la fin des années 1950 il évoquera le 8 octobre 1957 à l'officier de police judiciaire en poste à Wissembourg, Lucien Krall, une « arrestation par la milice française ainsi que deux de ses camarades lors d'une opération du maquis qui consistait à transporter des explosifs dans le but de dynamiter un pont nécessaire aux troupes allemandes (…) qu'il sera détenu pendant quelques jours à la *Kommandantur* d'Annecy avant de partir en voiture pour Compiègne, puis en train pour Dachau le 30

novembre 1943 ». Cette date ne correspond à aucun départ depuis la France vers la déportation. Il précise aussi le nom des chefs de son maquis, « Bara et Zansi » en précisant qu'il ne connaît pas leurs noms de famille. Il s'agit en fait de Pierre Bastian (voir plus haut) et Marcel Zanaroli (1920-1984), chef du maquis des Confins à La Cluzas (Haute-Savoie).

Il ne fait pas de doute que lors du procès de 1944, le défenseur du jeune homme, Me Jean Fernex de Mongex (1913-1964), connu comme avocat de la résistance de Haute-Savoie a su plaider habilement. Il écope finalement d'une peine de « deux ans pour vol à main armée dans un but terroriste », sous-entendu l'argent était destiné à la Résistance. Avaient été mis en avant par l'accusation « la soustraction frauduleuse de nuit, dans une maison habitée avec des armes apparentes. » L'intitulé de la peine figure aussi sur le registre d'écrou d'Eysses.

Des témoignages ont été recueillis dans le cadre des enquêtes menées par le ministère des Anciens Combattants et Victimes de Guerre pour le dossier de reconnaissance. Eugène Vulliet, menuisier à Thônes, liquidateur du groupe Bara, ne se souvient « ni d'un Schuster, ni d'un Marius Martin » ; Alphonse Gérin, préposé aux PTT certifie avoir « hébergé Schuster alias Martin en 1943, il se cachait pour se soustraire aux autorités allemandes (…) C'était un résistant authentique. » De son côté, le maire de Niederrœdern certifie que « Louis Schuster s'est évadé en 1941 » ; il écrit aussi « que le bruit a couru au village qu'il a été arrêté puis déporté » ; Albert Fuchs, déporté politique à Landsberg am Lech, professeur de lettres de l'université de Strasbourg arrêté à Clermont-Ferrand a certifié avoir été dans le même camp que Louis Schuster tout comme l'a fait le père de Joseph Forster (Schleithal ; Bas-Rhin) au nom de son fils.

Louis Schuster, réfractaire de l'armée allemande, évadé d'Alsace à ses risques et périls en 1941, est mort à Strasbourg le 18 avril 2009, emportant avec lui le secret de ses différentes versions.